

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 17 juin 2025

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

-

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Le retrait de points est effectuée à la fin de la**

saison

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

Finales des Coupes du Val de Marne

RESULTATS 2025

La commission remercie le Parc du Tremblay pour la mise à disposition des installations, tous les membres du District qui ont œuvré à la réussite de cette journée, les arbitres officiels, les joueurs et leurs dirigeants, les spectateurs très nombreux tout au long de la journée qui ont su animer ces journées sans débordement.

La commission regrette toutefois que l'une des rencontres n'ait pu aller à son terme en raison de multiples accrochages et comportements inadaptés. Cette coupe n'a donc pas été attribuée.

| | | |
|----------------|--|----------------|
| SENIORS | VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE EL | 1-2 |
| SENIORS AMITIE | VILLEJUIF US 2 / FR. LE PERREUX 2 | 3-1 |
| FUTSAL | BOISSY UJ / VSG FUTSAL | 3-6 |
| CDM | IVRY DESP. VIMARANENSE / MINHOTOS DE BRAGA | 2-2 tab 4-3 |
| ANCIENS | IVRY DESP. VIMARANENSE / BONNEUIL CSM | 1-3 |
| + 45 ANS | BRY FC / CHAMPIGNY FC | 2-2 tab 4-2 |
| ENTREPRISE | APSAP E. ROUX / VITRY CA | 0-4 |
| U20 | IVRY US FOOT / VITRY CA | 2-2 tab 3-4 |
| U18 | LUSITANOS US / VILLEJUIF US | 3-4 |
| U16 | JOINVILLE RC / FONTENAY US | 1-1 tab 3-0 |
| U16 AMITIE | CRETEIL LUSITANOS US 3 / JOINVILLE RC 3 | 0-1 |
| U15 | VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS US | Non communiqué |
| U14 | JOINVILLE RC / CHOISY AS | 2-4 |
| U14 AMITIE | THIAIS FC 2 / CRETEIL LUSITANOS US 2 | 2-4 |
| U15F VDM | THIAIS FFF / FONTENAY US | 2-2 tab 4-3 |
| SENIORS F VDM | VGA ST MAUR FF / CRETEIL LUSITANOS US | 10-0 |

La Commission souhaite un prompt rétablissement aux joueurs de BONNEUIL CSM et US FONTENAY.